



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3980

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2019**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneire, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 16 décembre 2019****Délibération n° 2019-3980**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2019**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Introduction**

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumettent les collectivités territoriales à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le rapport développement durable 2018 présentait l'observatoire du territoire en matière de développement durable qui offre une analyse de la situation du territoire au regard de 2 interrogations majeures :

- comment le développement du territoire impacte-t-il l'environnement et les ressources et comment se situe-t-il au regard du développement humain ?
- dans quelle mesure le territoire est-il en capacité d'anticiper les évolutions liées aux transitions environnementales, sociales, économiques, démographiques, etc. ?

L'édition 2019 propose d'illustrer l'engagement de la Métropole en faveur du développement durable en s'appuyant sur les résultats de ce dernier et sur des initiatives partenariales menées sur le territoire.

**II - Rappel du dispositif d'observation du développement durable****1° - Un observatoire pour un territoire durable et résilient**

Dans le cadre du nouveau mandat 2015-2020 et de l'élargissement de ses compétences à celles du Département, la Métropole a investi de nouveaux axes stratégiques comme la santé environnementale, l'adaptation au changement climatique (plan climat), la qualité de l'air (plan Oxygène), la dépendance vis-à-vis des matières premières (étude sur l'empreinte matérielle de l'économie) ou l'alimentation, qui participent de la démarche globale de renouvellement de la stratégie de développement durable de la collectivité autour des notions de soutenabilité, de transition énergétique et environnementale et de résilience du territoire. Pour accompagner son renouvellement, l'évolution du dispositif d'observation du développement durable du territoire de la Métropole qui avait été développé en 2009 s'est avéré nécessaire. L'observatoire vise à faciliter la compréhension et l'appropriation collective des enjeux de développement durable et à produire des éléments d'aide à la décision. Pour cela, il fournit des éléments d'analyse qui permettent, notamment, d'anticiper les évolutions et de mesurer la capacité du territoire à faire face aux transitions environnementales, sociales, économiques et démographiques engagées.

## 2° - Un reflet des enjeux de transition à relever en lien avec le fonctionnement du territoire

Territoire attractif en croissance démographique, la Métropole rassemble 1,4 million d'habitants, et se caractérise par un pôle d'emploi dynamique où l'industrie est très présente. Dans ce contexte, poursuivre la réduction des émissions atmosphériques (polluants, gaz à effet de serre), mieux valoriser les déchets, continuer à préserver l'environnement et plus généralement à veiller à la qualité de vie des habitants sur l'ensemble du territoire sont des enjeux forts pour l'agglomération lyonnaise pour conforter son attractivité dans la durée. La cohésion sociale, le vivre-ensemble constituent également le défi d'un territoire durable, quand certaines zones du territoire - comme dans toutes les métropoles françaises - restent marquées par la précarité et les inégalités de revenus.

Afin de couvrir l'ensemble de ces dimensions, l'observatoire développement durable du territoire métropolitain se structure autour de :

- 2 "sphères" comme toile de fond :

- . la 1<sup>ère</sup> vise à comprendre les interactions entre l'Homme et son environnement (la soutenabilité écologique),
- . la 2<sup>ème</sup> porte sur les rapports entre l'Homme et la société (développement humain),

- et de 7 "fonctions" territoriales (habiter, se déplacer, alimenter, protéger et prendre soin, créer de la valeur, travailler, se ressourcer) qui viennent compléter les 2 sphères. Elles seront analysées au travers de leurs interactions en termes de soutenabilité écologique et de développement humain.

### III - Extraits des résultats du dispositif d'observation

L'observatoire présente au total 75 indicateurs sur l'ensemble des 2 sphères et des 7 fonctions. Il contribue à situer le territoire métropolitain dans son état actuel et pourra fournir des orientations pour une meilleure prise en compte du développement durable par les acteurs locaux.

Neuf indicateurs ont été sélectionnés pour le rapport développement durable 2019 - un dans chacune des 2 sphères et des 7 fonctions territoriales.

#### 1° - Sphère "soutenabilité écologique"

La sphère "soutenabilité écologique" s'intéresse à l'empreinte laissée par les formes de développement sur l'environnement. Elle tente d'en appréhender les effets à long terme en matière de diminution des ressources non renouvelables et des dégradations environnementales.

Au sein de cette sphère, 10 indicateurs permettent de dresser le profil de soutenabilité écologique du territoire. Celui mis en exergue dans le présent rapport (production d'énergies renouvelables) illustre les capacités de production locale de ressources renouvelables. La part des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) produites localement par rapport à la consommation finale d'énergie du territoire est de 7 % en 2015 soit un volume de 2155 Gwh/an.

En réponse au défi de la transition énergétique, la Métropole a approuvé le 13 mai 2019, 2 documents stratégiques (SDE et PLU-H) et il sera proposé au Conseil d'approuver le PCAET le 16 décembre 2019 :

- le schéma directeur des énergies (SDE), projet unique en France par son ampleur et son ambition qui définit la stratégie de transition énergétique métropolitaine à l'horizon 2030 : une baisse de 20 % de la consommation d'énergie, 17 % d'EnR&R dans les consommations énergétiques, et une baisse de 43 % des émissions de gaz à effet de serre. Lancé en juin 2015, le SDE est un outil partenarial et transversal qui a associé de multiples acteurs : les gestionnaires de réseaux de l'énergie, les producteurs d'énergie, les entreprises du bâtiment et des travaux publics (BTP), les clients importants, les communes, les institutions publiques et les associations. Il se concrétise par un programme de 120 actions co-construites au cours des 4 années de travail conduites avec l'ensemble des acteurs et partenaires de la Métropole,

- le plan climat air énergie territorial (PCAET) : la Métropole s'est engagée de longue date pour la transition énergétique, climatique et la qualité de l'air sur son territoire. Les actions mises en œuvre suite au 1<sup>er</sup> plan climat énergie territorial (PCET) (2012) ont été renforcées avec l'adoption du plan Oxygène (2016), de la stratégie d'adaptation au changement climatique (2017) et plus récemment avec l'adoption du SDE (2019). Pour la révision de son PCAET, qui sera présentée à la séance du Conseil du 16 décembre 2019, la Métropole a fait le choix d'une articulation forte avec la démarche du SDE. Le PCAET révisé, traduit un ensemble d'objectifs ambitieux mais réalistes qui permettront d'inscrire le territoire dans une trajectoire de transition énergétique, climatique et d'amélioration de la qualité de l'air à l'horizon 2030 et 2050 : - 43 % d'émissions de gaz à effet de serre entre

2000 et 2030, - 30 % de consommation d'énergie, 17 % d'énergie renouvelable, une baisse supérieure à 70 % pour tous les polluants prioritaires. Un plan d'actions structuré autour de 23 actions-cadre rassemble les différentes actions du PCAET (200 au total). Les ateliers "climat" qui se sont tenus à l'automne ont permis, sur 9 thématiques, la participation de 500 participants et la formulation de près de 100 propositions pour le climat, qui font l'objet d'un livret annexe. Enfin, pour ce nouveau PCAET, la démarche partenariale a été remise à plat : associations, communes et entreprises ont été sollicitées ; ce sont 140 partenaires signataires qui se sont mobilisés et qui se sont réunis lors de la 6<sup>ème</sup> conférence énergie climat du 28 novembre 2019,

- le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), 1<sup>er</sup> de France de par son ampleur, par le nombre d'habitants et de communes concernés. Il dessine le visage de la Métropole de demain autour de grands enjeux afin de contribuer à son attractivité et à son rayonnement, renforcer son dynamisme économique, tout en développant une agglomération solidaire et équilibrée et relever les défis environnementaux. Au-delà de la prise en compte des objectifs imposés par la loi, le PLU-H accentue l'intégration des politiques publiques de la Métropole et des communes, il poursuit des actions engagées par le PLU précédent en matière d'environnement et de cadre de vie, avec pour objectifs de préserver la trame verte et bleue et de maîtriser l'extension urbaine, de préserver la ressource en eau, de s'adapter aux contraintes et aux risques, de favoriser un développement urbain de qualité et économe d'espace et de préserver et valoriser le patrimoine. Il fixe également de nouvelles ambitions : répondre à l'acuité des enjeux environnementaux en agissant sur l'organisation urbaine pour diminuer les besoins en déplacements et privilégier des modes de transport moins polluants, introduire la notion de biodiversité dans l'approche de la trame verte et bleue, renforcer la place de la nature en ville, préserver les milieux aquatiques, lutter contre les îlots de chaleurs urbains, favoriser l'urbanisme et l'architecture bioclimatique, etc.

## **2° - Sphère "développement humain"**

La sphère "développement humain" aborde l'équité entre tous, la lutte contre les inégalités, la cohésion sociale, la santé des populations, l'éducation et la culture, la qualité de vie en général, etc.

Au sein de cette sphère, 13 indicateurs témoignent de la qualité du développement humain sur la Métropole. Celui mis en exergue dans le présent rapport, l'indice de développement humain local (IDHL<sup>2</sup>) permet de mettre en relief les composantes de l'espérance de vie, de l'accès à l'éducation et du niveau de richesse à une échelle fine de territoire. Une évolution positive d'IDHL<sup>2</sup> est constatée depuis 1999, ce qui est un signal positif en matière de développement humain au sein du territoire. Il est à noter cependant que l'indice de sensibilité sociale révèle des écarts à l'échelle infra-communale des quartiers. L'IDHL<sup>2</sup> de la Métropole (2011-2013) est de 0,82. Il est meilleur que celui de la Région 0,8 et que l'IDH national 0,78.

En réponse au défi de la lutte contre les inégalités, la Métropole s'est dotée d'un plan d'actions fin 2018 pour diffuser la culture de l'égalité femmes-hommes mais aussi investir ses différentes politiques publiques. En matière de sport, il s'agit notamment de permettre aux filles un égal accès aux disciplines sportives afin de lutter contre les stéréotypes, mais aussi de rendre visible les résultats féminins. Après le soutien à l'accueil de la Coupe du Monde de football féminin en 2019, la Métropole travaille aujourd'hui avec l'association Lou Rugby pour former les conseillers techniques de club aux enjeux de la pratique sportive féminine. Ces professionnels vont développer l'accueil de licenciées dans les clubs de la région, et accompagner les entraîneurs dans la formation des équipes féminines. Afin de promouvoir les performances des clubs féminins, la Métropole devient pour la saison 2019-2020 sponsor maillot de l'équipe féminine du Lou (sacrée championne de France Elite 2 en mai 2019), à l'occasion de sa montée en Elite 1. Le plus pour la Métropole : encourager l'accès à toutes les pratiques sportives pour les filles et les garçons, sans pré-fléchage conditionné par les stéréotypes sociétaux.

## **3° - Fonction "habiter"**

La fonction "habiter" est traitée sous l'angle de l'accessibilité au logement, de sa qualité ainsi que celle du cadre de vie des habitants de la Métropole. La question du logement est au cœur des politiques d'aménagement, de cohésion sociale et territoriale. Elle constitue un enjeu d'attractivité du territoire et de transition énergétique et environnementale.

Cette fonction comporte 14 indicateurs. Celui mis en exergue dans le présent rapport (suivi de la rénovation thermique des logements) illustre l'engagement d'une transition énergétique dans l'habitat par la Métropole. Les interventions se multiplient depuis 2015 avec la création de la plateforme Ecoréno'v portée par la Métropole dans le cadre de son plan climat : au 30 septembre 2019, ce sont 11 515 logements qui ont bénéficié de l'aide Ecoréno'v dont 6 681 logements privés. Une majorité de logements visent l'atteinte du niveau BBC rénovation. Cela représente 29 000 000 € de subvention déjà engagés et cela a généré plus de 184 000 000 € de travaux dans le territoire.

En réponse au défi de l'accès au logement pour tous, dans le cadre de ses politiques publiques et de dispositifs dédiés, la Métropole renforce l'accès au logement, finance le logement social, facilite l'accession à la propriété, favorise la rénovation énergétique des logements, améliore l'habitat ancien, agit pour la maîtrise des loyers, etc. Ces enjeux ont été repris lors de la 2<sup>ème</sup> édition du Festival international du logement social en juin 2019, co-organisé par la Métropole, Housing Europe, l'Association HLM Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union sociale de l'habitat. Près de 5 000 festivaliers de 30 nationalités différentes ont participé à cet événement (collectivités publiques, bailleurs, promoteurs, universitaires, chercheurs, associations, artistes, etc. ainsi que les habitants au travers des locataires HLM) pour débattre autour de la question du logement abordable au niveau européen, échanger sur les défis d'aujourd'hui et de demain, réunir des initiatives novatrices. Le plus pour la Métropole : faire rayonner et positionner l'écosystème du logement social lyonnais comme un des leviers de la protection de l'environnement et de la cohésion sociale.

#### **4° - Fonction "se déplacer"**

La fonction "se déplacer" porte sur les déplacements des populations et des marchandises au sein de la Métropole, entre ses différentes composantes et entre la Métropole et les territoires extérieurs. Les déplacements représentent un enjeu majeur au sein de l'évolution à venir des sociétés et des territoires car ils sont aux croisements des modes d'habiter, de travailler, des flux économiques et logistiques, etc.

Cette fonction comporte 8 indicateurs. Celui mis en exergue dans le présent rapport illustre l'évolution de la place de l'automobile et des nouveaux usages. Le taux de motorisation des ménages a sensiblement diminué au sein de la Métropole en passant de 1,1 en 2006 à 0,99 en 2015. Ainsi de nouveaux usages apparaissent : près de 7 000 abonnés aux services d'auto partage en 2016 sur la Métropole permettant de réduire la dépendance à la voiture et favorisant le report vers d'autres modes de mobilité. Une évolution constante et significative de l'auto partage est à noter depuis 2013.

En réponse au défi de développement des mobilités durables, la Métropole, dans le cadre d'un partenariat public/privé avec la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et les 2 startups spécialisées (Ecov et Instant-System) développent un projet soutenu par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Union européenne (fonds européen de développement régional –FEDER-) : Lane (Innomob). Service de covoiturage quotidien innovant testé entre Lyon et Bourgoin Jallieu, ce projet expérimental a pour but d'accélérer la pratique du covoiturage domicile-travail et de réduire le trafic automobile sur l'autoroute A43 aux heures de pointe. Lane est un service en temps réel, avec l'installation de stations connectées qui permettent de commander un covoiturage depuis une borne tactile ou depuis son mobile, de partager facilement son trajet et ses frais de déplacement entre un passager et un conducteur, sans réservation préalable. Une application web complète le dispositif en donnant instantanément la position et l'heure d'arrivée aux points de dépôt des conducteurs et des passagers. Le plus pour la Métropole : anticiper et favoriser de nouveaux usages.

#### **5° - Fonction "alimenter"**

La fonction "alimenter" vient questionner la capacité nourricière actuelle et future de la Métropole mais aussi les problématiques de santé associées à l'alimentation. Les enjeux de préservation des terrains cultivables pour les agriculteurs, les inégalités socio-spatiales en matière d'habitudes alimentaires et de pathologies liées à l'alimentation, les ressources locales pour contribuer significativement à l'alimentation des habitants de la Métropole sont au cœur de cette fonction.

Cette fonction comporte 7 indicateurs. Celui mis en exergue dans le présent rapport permet de connaître la capacité nourricière du périmètre de la stratégie alimentaire (50 km autour de Lyon). Il s'agit de comprendre la part d'autonomie et les échelles d'interdépendances des systèmes alimentaires afin notamment de renforcer les dynamiques et filières locales. En 2010, la surface agricole utile cultivée du périmètre retenu pour la stratégie alimentaire est de 458 800 ha. Or, 539 300 ha seraient nécessaires pour couvrir théoriquement les besoins alimentaires de la population du périmètre de la stratégie alimentaire (au regard des modes de productions actuels et selon les recommandations du plan national nutrition santé).

Afin d'amplifier sa réponse au défi de tendre vers un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient pour le territoire lyonnais, la Métropole a engagé, depuis 2018, l'élaboration d'une stratégie alimentation en s'appuyant sur un principe de co-construction avec l'ensemble des acteurs de l'alimentation. La 1<sup>ère</sup> étape a consisté à construire une vision partagée des enjeux alimentaires. Une cinquantaine de parties prenantes, représentant 14 catégories d'acteurs, ont participé à 2 ateliers de travail. La production de leurs contributions a été complétée par une consultation d'experts, une enquête des pratiques de consommation alimentaires des Grand Lyonnais, une analyse du métabolisme alimentaire et une saisine du Conseil de développement. Les résultats de cette large consultation ont permis de structurer un cadre stratégique voté le 24 juin 2019 avec pour axe fondateur : l'accès de tous les Grand Lyonnais à une alimentation saine, durable et responsable. La 2<sup>nd</sup>e étape consiste à proposer une déclinaison opérationnelle de ce cadre stratégique d'ici à fin 2021. Pour élaborer le projet alimentaire de territoire, une phase de contribution est proposée aux parties prenantes du

territoire en s'appuyant sur la mise en place d'une plateforme. Cet outil permet de déployer la concertation selon différents modes : un appel à contribution en ligne, des ateliers de concertation thématiques portés par la Métropole, des animations portées par les partenaires sur le sujet. Cette plateforme de concertation permettra d'identifier des acteurs et projets portés sur le territoire et de dessiner une communauté lyonnaise autour de l'alimentation, important facteur de réussite du projet alimentaire territorial. Le plus pour la Métropole : être reconnue de façon consensuelle et légitime comme "chef d'orchestre" en matière d'alimentation.

#### **6° - Fonction "protéger et prendre soin"**

La fonction "protéger et prendre soin" intègre les questions de l'état de santé générale de la population, des disparités et inégalités territoriales et sociales (accès au soin, prévention, etc.) et de la santé environnementale. Elle permet de qualifier les spécificités liées à l'état de santé de la population métropolitaine et de poser un contexte qui amène la Métropole à se pencher sur les facteurs environnementaux qui peuvent expliquer ces tendances.

Cette fonction comporte 7 indicateurs. Celui mis en exergue dans le présent rapport, actualisé en 2019, porte sur la part de la population potentiellement exposée aux bruits ou bénéficiant de zones calmes. Le bruit est un indicateur de la qualité du cadre de vie et est un problème de santé publique. En 5 ans, l'exposition des habitants (points noirs du bruit) a baissé de 7 points : ce taux était de 24 % avec les données de 2010.

En réponse au défi de diminution de l'impact des facteurs environnementaux sur la santé, la Métropole a voté le 30 septembre 2019, un plan métropolitain santé environnement (PMSE) qui fixe le cadre d'intervention, en la matière, de la Métropole pour 2019-2026. Le PMSE affiche 2 priorités : réduire les inégalités environnementales qui se juxtaposent souvent aux inégalités socio-économiques contribuant à renforcer les disparités sociales et territoriales ; et protéger les publics sensibles (enfants, personnes âgées, personnes atteintes de maladies chroniques) des facteurs environnementaux qui peuvent influencer sur l'état de leur santé.

Ces priorités sont issues d'un diagnostic santé environnement des habitants de la Métropole réalisé en 2017 ainsi que d'une concertation ayant réuni une centaine de personnes issues des services internes de la Métropole et partenaires externes (institutions, associations, communes, professionnels de santé libéraux, etc.). Le fruit de cette concertation s'est traduit par l'élaboration d'une cinquantaine de fiches actions déclinées selon 3 axes opérationnels : prendre appui sur les compétences métropolitaines pour réduire les inégalités environnementales de santé (réduire les expositions et agir sur les facteurs de risque, accompagner les changements de comportement dans une démarche de prévention à la fois globale et individuelle), développer et partager l'observation et les connaissances locales, et assurer les conditions de réussite du plan : transversalité, suivi, maintien de la cohérence et évaluation du plan.

Le PMSE permettra de donner plus d'efficacité, de cohérence et de lisibilité à l'ensemble des politiques métropolitaines en concourant à l'amélioration de l'environnement et de la santé des habitants de la Métropole. Collectivité territoriale de la santé, la Métropole détient les leviers pour soutenir le soin grâce à un écosystème économique performant, mais surtout développer une politique de prévention qui répond aux nouveaux enjeux de la santé. Le plus de la Métropole : mobiliser sur un sujet qui ne relève pas des compétences obligatoires de la Métropole avec l'ambition de mieux connaître l'influence de l'environnement sur la santé des habitants et de diffuser ces connaissances sur le territoire.

#### **7° - Fonction "créer de la valeur"**

La fonction "créer de la valeur" expose le besoin pour le territoire métropolitain de stimuler une croissance durable. Face aux crises économiques successives, à la mondialisation des échanges et à l'augmentation des fragilités sociales, le territoire métropolitain doit conforter une approche de développement économique local, rayonnant, inclusif par des activités diversifiées.

Cette fonction comporte 5 indicateurs. Celui mis en exergue dans le présent rapport qualifie l'adaptabilité, la spécificité des activités locales. La Métropole est parmi les principales métropoles françaises, celle qui est la plus diversifiée en termes de secteurs d'activités avec l'indice de Herfindahl - Hirschmann (IHH) le plus faible, environ 300, soit une diversité sectorielle importante notamment en s'appuyant sur des secteurs en émergence comme l'économie circulaire.

En réponse au défi de diminution de la dépendance de l'économie aux matières premières non disponibles sur le territoire, la Métropole a fait de l'économie circulaire un levier pour la coopération, l'innovation et la création d'emploi. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie économie circulaire, la Métropole a lancé, en 2017 et en 2018, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour identifier des projets entrepreneuriaux d'économie circulaire, c'est-à-dire sobre en ressources et produisant peu de déchets. La Métropole accompagne ainsi 75 jeunes pousses pour qu'elles se développent sur le territoire. En 2019, la prochaine étape est de faire connaître les bonnes pratiques et de développer ces nouveaux modèles économiques sur l'ensemble d'un

secteur, le BTP. En effet, celui-ci consomme énormément de minerais (ressources non renouvelables) et génère ¼ des déchets produits en France.

Ainsi, au-delà des "pionniers" du BTP circulaire, que sont Mineka, Re-Source ou Waste Market Place issus de l'AMI, la Métropole va mobiliser les maîtres d'ouvrage (ses propres services, les aménageurs publics et privés, les promoteurs, les bailleurs sociaux), ainsi que les entreprises du bâtiment, fournisseurs de matériaux, acteurs du recyclage, etc., pour sélectionner des matériaux moins impactants, construire des bâtiments démontables et réversibles, mutualiser le matériel et favoriser le partage des espaces, réemployer et recycler les produits et matières, etc. Le plus pour la Métropole : se situer parmi les 10 premières collectivités européennes à expérimenter la transition d'une approche majoritairement linéaire vers une approche majoritairement circulaire de la chaîne de valeur du BTP.

### **8° - Fonction "travailler"**

La fonction "travailler" porte sur la création d'emplois et de richesses ainsi que l'insertion et l'inclusion. L'emploi et son corollaire, la lutte contre le chômage, constituent des éléments d'observation prioritaires pour caractériser les mutations du système économique et conduire une transition économique et sociale plus responsable.

Cette fonction comporte 7 indicateurs. Celui mis en exergue dans le présent rapport illustre la dynamique des emplois dans l'économie sociale et solidaire (ESS) par rapport aux emplois salariés totaux. Elle se caractérise par une évolution encourageante : 10 % de l'ensemble des emplois salariés de la Métropole en 2014, + 3,8 % entre 2011 et 2014. Moteur de croissance au service de l'emploi et des territoires, l'ESS contribue à un territoire innovant et inclusif en mettant l'innovation au service des solidarités.

En réponse au défi de transition économique et sociale plus responsable, la Métropole et ses partenaires (Fondation d'entreprise Caisse d'épargne Rhône-Alpes, Caisse des dépôts et consignations –CDC– sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon –FPUL–) ont lancé une fondation abritée, destinée à soutenir l'innovation sociale. Elle est dotée d'une enveloppe d'un million d'euros pour soutenir des projets qui contribuent à l'intérêt général (sur des thématiques telles que l'accès à l'énergie ou à l'habitat, l'alimentation, la lutte contre le chômage, les modes de déplacement les moins polluants, etc.), porteurs d'innovation sociale et implantés sur le territoire de la Métropole. Cette action a permis notamment à la Métropole de se voir décerner, en février 2019, le label "territoire French Impact" remis par l'État. Il récompense l'engagement de tous les acteurs de l'ESS du territoire en faveur de l'innovation sociale.

Au printemps 2019, la fondation a lancé un 1<sup>er</sup> appel à projet visant à soutenir en priorité des projets qui s'adressent aux personnes précaires pour un meilleur accès à une bonne alimentation, à des modes de consommation à faible impact sur l'environnement et à des solutions permettant de réduire les dépenses des ménages. Le comité de sélection a retenu 7 lauréats parmi les 53 candidatures reçues (Estime, les Clés de chez moi, Contant et Zoé, etc.). Le 2<sup>nd</sup> appel à projet a été lancé cet automne. Le plus pour la Métropole : renforcer les capacités d'innovation locales et faire du territoire lyonnais une référence européenne en matière d'innovation sociale.

### **9° - Fonction "se ressourcer"**

La fonction "se ressourcer" illustre l'attention portée à la qualité de vie offerte aux habitants de la Métropole pour se récréer. Facteur d'attractivité, de bien-être et de qualité de vie mais également d'intégration sociale et de développement personnel, le ressourcement s'observe à travers la présence d'espaces et de services dédiés aux activités de loisirs, d'éducation, sportives et culturelles.

Cette fonction comporte 5 indicateurs. Celui mis en exergue dans le présent rapport illustre l'évolution et la répartition des comportements d'achats des ménages. L'enquête comportements d'achats de 2017 relève que les dépenses de culture et de loisirs sont en baisse par rapport aux dépenses contraintes comme l'alimentation, par exemple. Toutefois, cet indicateur ne prend pas en compte la part de la culture et des loisirs gratuits notamment les modifications de pratiques des ménages liées à internet. Entre 2012 et 2017, les dépenses de culture et de loisirs baissent de 11 %.

En réponse au défi d'accessibilité aux activités culturelles, la Métropole développe une politique de soutien aux établissements d'enseignements artistiques, aux équipements culturels, aux médiathèques et aux grands événements.

La Métropole mise sur la culture, comme facteur d'intégration sociale et d'épanouissement personnel. Ainsi, dans la Maison de la Métropole et des solidarités (MDMS) de Lyon 3°, on vient se renseigner sur les maisons de retraite, le logement, etc., mais aussi sur la culture. "Les jeudis de la culture" réunissent des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et des travailleurs sociaux pour des visites culturelles : musée, opéra, balades urbaine, etc., ou des ateliers (réalisation d'une émission web radio, participation à des projets artistiques) qui donnent l'occasion de reprendre confiance en soi, de faire des rencontres et de partager de bons moments. Cette expérience est en phase de déploiement dans d'autres MDM. Le plus pour la Métropole : déployer sur tous les territoires de l'agglomération via des dispositifs pédagogiques et des grandes manifestations populaires comme vecteur de la culture ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**Prend acte** de l'édition 2019 du rapport développement durable de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.**

.